

## **BOURSE NATIONALE D'ETUDES DU SECOND DEGRE DE LYCEE**

La campagne annuelle pour les nouveaux demandeurs de bourse de lycée **est prolongée jusqu'au 13 juillet 2018.**

Seules les demandes présentées à l'aide de l'imprimé disponible en établissement ou sur [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) pourront être déposées dans l'établissement fréquenté en 2017-2018, ou dans l'établissement d'inscription pour la rentrée 2018-2019 lors de l'inscription au lycée dans les premiers jours de juillet. A défaut auprès du service académique des bourses nationales.

La demande de bourse par le téléservice ne sera plus accessible au-delà du 20 juin 2018.